

Taxe professionnelle » Contribution carbone
» Lieux de vie et d'accueil » TVA et franchise
de base » Réduction d'ISF » Franchise
pour les activités lucratives accessoires »
Actualisation du seuil de versement des dons
» Frais kilométriques des bénévoles » Taxe
sur les salaires » Création d'une procédure de
suspension des avantages fiscaux pour les
dons » « Eurodonateur » » Imposition
des dividendes perçus...

LOIS DE FINANCES 2010 : quelles conséquences pour les organismes à but non lucratif ?

(associations, fondations, fonds de dotation, congrégations...)

DEMI-JOURNÉE D'ACTUALITÉ

jeudi 1^{er} avril 2010 · 13h30 à 17h30 · Paris
vendredi 28 mai · 13h30 à 17h30 · Lyon



Objectifs

- Faire le point sur l'ensemble des nouveautés fiscales issues des lois de finances n° 2009-1673 et n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 concernant les organismes sans but lucratif (que ces derniers

soient assujettis ou non aux impôts commerciaux) et susceptibles de s'appliquer pour les exercices 2009 et 2010.

Votre programme (détailé sur www.editionsjuris.com)

- **Mécénat et intérêt général**
 - Les dons transnationaux
 - Vers une évolution de la notion d'intérêt général ?
 - La nouvelle procédure de suspension des avantages fiscaux
 - Les autres tentatives de modifications non couronnées de succès
- **Fiscalité du patrimoine**
 - Modification du régime fiscal des dividendes
 - Quelles évolutions à prévoir ?

- **Activités assujetties aux impôts commerciaux**
 - Réforme de la taxe professionnelle
 - TVA : taux, territorialité, TVA immobilière
- **Actualité jurisprudentielle**

Participants

- Dirigeants, responsables et comptables d'associations
- Agents de collectivités en charge des associations
- Experts comptables, commissaires aux comptes et conseils auprès des associations.

Intervenant

- Lionel Devic, avocat au barreau de Lyon, responsable de la rubrique fiscale de la revue **JURISASSOCIATIONS**, et auteur de l'ouvrage *Fonds de dotation : création, gestion et évolution*, coll. Le Juris'Guide, Juris éditions.

Bulletin d'inscription à renvoyer, accompagné de votre règlement, à :

Juris formations 75 bis, rue de Sèze – 69006 LYON | tél. 04 72 98 18 50 | fax 04 78 28 93 83 | jurisformations@dalloz.fr

Oui, je m'inscris à la demi-journée d'actualité
Lois de finances 2010 : quelles conséquences pour les organismes à but non lucratif au tarif de 380 € TTC
(ou 323 € TTC à partir de 2 inscriptions simultanées),
et je choisis la date qui me convient :

- le 1^{er} avril 2010 à Paris de 13h30 à 17h30
- le 28 mai 2010 à Lyon de 13h30 à 17h30

Nom : _____

Prénom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél. : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Date, signature et cachet :

Règlement

- Je joins mon règlement pour mon inscription à l'ordre des Éditions Dalloz.
- J'appartiens à une collectivité qui règlera sur présentation d'une facture.

Prise en charge

- Je souhaite que ce séminaire soit pris en charge au titre de la formation professionnelle continue et recevoir une convention simplifiée.

Règlement

L'inscription est validée seulement à réception du règlement (encaissement à l'issue du séminaire). Les bulletins reçus par télécopie ont valeur de réservation valable pendant 8 jours.

Annulation

En cas de désistement pour quelque motif que ce soit pendant les 8 jours précédant le séminaire ou en cas d'absence à la journée, une somme de 114 € TTC (30 % du prix « plein tarif ») sera toutefois facturée au titre des frais de gestion.

⁽¹⁾ Tarif incluant les rafraîchissements et la remise de la documentation pédagogique.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant (art. 27, loi n° 78-17 « Informatique et libertés »).